PRÉFÈTE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE Liberté Égalité Fraternité	**CONSULTATION DU PUBLIC**	Date : **décembre 2021** Thème°: **PLAGEPOMI GDCSL**

Observations et propositions du public lors de la consultation sur le projet d'arrêté approuvant le plan de gestion des poissons migrateurs Garonne-Dordogne-Charente-Seudre-Leyre 2022-2027

N° ID	Statut	Remarques
11	association	L'association DÉFENSE DES MILIEUX AQUATIQUES donne ici son point de vue sur le PALGEPOMI du bassin de la Garonne pour la période 2022-2027. Le PLAGEPOMI 2022-2027 prévoit toujours la pêche de la lamproie marine et de l'alose feinte dans des rivières qui sont classées NATURA 2000 pour protéger ces deux espèces. L'article 6 alinéa 1 de la directive habitats impose aux États membres de prendre toutes les mesures nécessaires répondant aux exigences écologiques des espèces protégées au sein des aires NATURA 2000. Puisque la première des exigences de ces poissons est de vivre, la première des mesures à prendre est donc d'en interdire la pêche. L'article 6 alinéa 2 commande d'écarter les perturbations des espèces protégées pour autant qu'elles soient significatives et l'article 6 alinéa 3 de ladite directive impose une évaluation des incidences qui, en ce qui concerne la pêche aux engins dans le domaine fluvial, est prescrite en droit interne par le 21° de la liste nationale énoncée par l'article R414-19 du code de l'environnement. En cas de doute sur le caractère significatif de la perturbation induite par la pêche sur les deux espèces, la jurisprudence Waddenzee indique que l'évaluation doit être déclarée négative. Le COGEPOMI organise donc des violations évidentes de la directive Habitats depuis que les rivières ont été classées sites d'intérêts communautaires et plus encore depuis leur désignation en zone spéciale de conservation ou aire NATURA 2000 pour les poissons migrateurs. Le PLAGEPOMI n'instaure aucune limitation de captures, ce qui est contraire à l'article L436-45(2) du code de l'environnement pour l'anguille, la lamproie marine et l'alose feinte et aux articles 2 et 14 de la directive Habitats pour ces deux dernières espèces. Le PLAGEPOMI tolère les filets dérivants, engins de pêche prévus ni par le code rural et de la pêche maritime ni par le code de l'environnement et utilisables pour capturer saumons et esturgeon, ce qui est incompatible avec l'article L436-16 du code de l'environnement Le PLAGEPOMI autorise encore la pêche de la lamproie marine en danger d'extinction et celle de l'anguille jaune en danger critique d'extension. La réduction de la saison de pêche de la lamproie entraînera une réduction des captures insuffisante et non proportionnée au risque réel de disparition de l'espèce. DÉFENSE DES MILIEUX AQUATIQUES estime que la nouvelle version du COGEPOMI Garonne-Dordogne n'est pas acceptable et autorise des pratiques en complète opposition avec la directive Habitats.
13	particulier	Bonjour, Je souhaite m'opposer au projet de PLAGEPOMI du bassin de la Garonne. Arrêtons cette politique qui ne donne aucun résultat probant depuis plus de 20 ans et qu'il est proposé de renouveler pour 5 ans, une éternité au regard de l'état de conservation de certaines espèces. Ce piétinement épuise et ne donne pas de résultats, pire il divise l'Etat, la pêche professionnelle et la pêche associative. Cessons de nous cacher derrière le silure (cité à 60 reprises !) bouc émissaire idéal pour ne plus agir sur les causes originelles du déclin (dégradation généralisée des habitats et de la qualité de l'eau, modèle agricole totalement incompatible avec une résilience du cours d'eau et une diminution du bouchon vaseux, continuité écologique dont les efforts consentis depuis de nombreuses années sont balayés par la Loi « Climat et Résilience » du 22 aout 2021 et en particulier l'adoption de son article 49, et la pêche professionnelle et amateur au engins dont la pression est insupportable en zone estuarienne et sur l'aval du bassin versant de la Garonne). Comment est-il possible que la pêche professionnelle demeure autorisée sur une espèce en danger critique d'extinction comme l'anguille européenne ou en passe de l'être en Europe pour la lamproie marine. Cette même pêche demeure possible lors de périodes critiques pour la migration du saumon atlantique ou des deux espèces d'aloses avec des risques de captures accidentelles permanent. Les dernières études menées sur la sélectivité des engins de pêches comportent de très nombreux biais et ne tiennent pas scientifiquement, comment peut-on leur donner crédit ? Un conseil scientifique indépendant doit être mandaté pour les examiner. Il ne s'agit pas de s'opposer à la pêche professionnelle, profession patrimoniale et emblématique du territoire aquitain, au contraire ce plan est en train de la condamner à très court terme. Tout le monde y perdra, en premier lieu la biodiversité de nos cours d'eau. Bien cordialement.
16	particulier	Les politiques de nos pays voisins sont parvenus par cohérence, conviction, souci de

		préservation, de legs aux générations futures à régler le problème des pêches professionnelles et amateurs aux engins sur des populations en danger d'extinction (rachat des licences, préservation de la frange côtière), l'Etat Français continue son clientélisme local au détriment du bon sens et de toutes les valeurs rattachées à la protection des espèces en voie d'extinction. Pire, l'Etat Français mène une politique schizophrène en imposant le rétablissement de la continuité écologique (bravo) à des pétitionnaires privés sur fond d'argent public (assiette des redevances des Agences de l'Eau) tout en permettant à une poignée de pêcheurs professionnels ou amateurs aux engins de capter le fruit des résultats de l'investissement public et privé. Les objectifs que je souhaiterais pour un plan de gestion sérieux : poursuite du rétablissement de la continuité écologique, rachat des licences pour une relève permanente des filets dans l'Adour, Protection de toute la bande côtière des filets sur 2 miles.
17	particulier	Des poissons migrateurs sont en cours d'extinction,la pêche professionnelle dans les estuaires n'a plus lieu d'être le peu de poissons qui remontent sont prélevés.prenez des mesures fortes pour les protéger Destruction des seuils,passes à poisson,interdiction des prélèvements,lutte contre toutes formes de pollution,abrogation de tous les projets de construction de nouvelles micro centrale hydroélectriques Les aappma font des efforts pour le repeuplement en élevant et en relâchant des juvéniles ,n'aneantissez pas le fruit de ce travail pour l'intérêt d'une minorité. Cdt
19	particulier	En tant que pêcheur de loisir pratiquant dans le département de l'Ariège je soutiens la position de la FDAAPPMA de l'Ariège. A savoir la relève totale des filets des pêcheurs professionnels et des amateurs aux engins durant les périodes de migrations des migrateurs, dont les effectifs sont au plus faible depuis le début des actions de restauration.
22	particulier	Madame, Monsieur bonjour. Des rivières relativement saines et assez peu encombrées devraient permettre d'avoir une population de poissons migrateur a minima honorable. On s'aperçoit que les résultats sont catastrophiques. A mon sens en raison de la pêche aux embouchures des fleuves au moment de la migration. N'est il pas temps de mettre la biodiversité et la nature au premier plan ? Avant l'appât du gain ? Il suffit de quelques années d'une bonne gestion pour rétablir des populations importantes. ENSUITE la pêche pourra être gérée et autorisée. Pour le moment, priorité à la sauvegarde et la facilitation de la reproduction !!!!
26	particulier	Les différentes mesures en cours pour la sauvegarde des poissons migrateurs n'ont eu jusqu'à présent aucun effet bénéfique. Je demande la relève totale des filets des pêcheurs professionnels et des amateurs aux engins durant les périodes de migrations de ces précieux migrateurs.
28	association	Les 15 et 16 novembre 2021 se sont tenus des réunions importantes pour l'avenir des poissons migrateurs de Nouvelle Aquitaine. En effet, les Comités de Gestion des Poissons Migrateurs (COGEPOMI) des bassins Garonne-Dordogne (celui qui concerne directement notre fédération) et Adour-Nivelle, se sont réunis pour décider de l'avenir des espèces de poissons migrateurs amphihalines à l'horizon 2022/2027 en votant pour le futur plan de gestion de ces espèces (PLAGEPOMI). Ces plans ont pour but de décider d'une gestion et de l'appliquer pour les espèces remarquables telles que le saumon atlantique, la truite de mer, la lamproie marine, la lamproie fluviatile, l'alose feinte, la grande alose, l'esturgeon européen et l'anguille européenne. Ces trois dernières sont classées en danger critique, dernier stade avant l'extinction de l'espèce, par l'UICN (liste rouge des espèces menacées), au même titre que le rhinocéros noir d'Afrique ou le gorille oriental… Comme pour les PLAGEPOMI précédents, la pêche associative à la ligne s'est retrouvée bien isolée. Cette année, elle a été la seule sur l'axe Garonne-Dordogne et Adour Nivelle à voter unanimement contre ce plan avec comme argument principal la protection des poissons migrateurs. Ces instances ne regroupent que très peu de représentants des pécheurs au ligne : 3 (FD 33, 47 & 24) sur 26 pour le COGEPOMI GDCSL et 2 (FD 64 & 40) sur 20 pour le COGEPOMI Adour-Nivelle. Et malheureusement, la représentativité de la pêche associative dans ces comités ne représente pas grand-chose face à la pêche professionnelle ou aux différents services de l'état Il s'est agi à travers ce vote de s'ériger contre le renouvellement de mesures qui n'amènent aucun résultat probant depuis près de 30 ans alors que les indicateurs sont au rouge. A l'issue d'un travail préparatoire auquel les fédérations de pêche n'ont pas réellement été associées, les propositions de mesures qu'elles avaient faites n'ont pas été retenues mais plutôt écartées d'un revers de main. Notamment, les pêcheurs professionnels et amateurs aux engins et filets pourront continuer d'œuvrer en pleine période de montaison de ces migrateurs alors que nos représentants avaient proposé une expérimentation de relève de filets avec un dédommagement des professionnels par l'Etat. En effet, une telle mesure est réglementairement possible à mettre en place. En ce qui concerne les amateurs aux engins et filets, il suffisait de leur demander de se joindre à cette opération vertueuse, attendu qu'ils ne sont pas des professionnels … même si un nombre important d'entre eux, sur certains secteurs, sont équipés et organisés comme des professionnels … La position adoptée par les fédérations de pêcheurs à la ligne s'inscrit dans l'unique but de la protection des milieux aquatiques et des espèces qu'ils accueillent. L'état catastrophique dans lequel se trouvent les populations de poissons migrateurs sur nos bassins a des

		causes multifactorielles. Les entraves à la montaison notamment sont un facteur essentiel mais la continuité écologique n'est pas uniquement perturbée ou rompue par les barrages pour lesquels de grands travaux ont été réalisés et ont coûté des millions d'euros. Les chapelets de filets tendus et dérivants sont autant d'obstacles à surmonter pour les poissons. Il nous paraît totalement incohérent de laisser perdurer cette situation, quand bien même une réglementation est en place, réglementation que l'Etat ne surveille qu'à la hauteur de ce qu'il estime pouvoir et devoir faire, c'est-à-dire sans moyens et sans apparente réelle volonté. En espérant qu'il ne soit pas déjà trop tard, nous considérons qu'il est grand temps que l'Etat français prenne ses responsabilités, comme l'ont fait d'autres pays, en appliquant les directives européennes afin de mettre en place des mesures concrètes. L'arsenal juridique le permet. Le COGEPOMI doit fonctionner différemment et ne plus constituer un bureau d'enregistrement. Le pouvoir discrétionnaire de l'administration ne doit pas se transformer en pouvoir arbitraire. L'Etat a pour obligation de respecter les objectifs qui sont dévolus au COGEPOMI : protéger les poissons migrateurs et ne pas se contenter de gérer la pêche professionnelle officielle ou déguisée, en permettant d'utiliser encore des moyens que la nature ne peut pour l'heure plus supporter. Par conséquent, la Fédération de Lot-et-Garonne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique s'oppose au projet d'arrêté de Mme la préfète de région devant approuver le PLAGEPOMI 2022/2027.
29	particulier	Bonjour, Après plusieurs décennies de programmes et de plans d'actions quel est le bilan ? Quel est l'état de santé des populations de grands migrateurs en France ? Bien entendu la gestion d'une espèce passe nécessairement par la gestion de son biotope, nous connaissons les limites lorsque des chaînes d'ouvrages pas ou peu franchissables se cumulent sur tous les cours d'eau majeurs du territoire, lorsque des débit réservés en deçà des valeurs les plus basses naturellement connues sont appliqués, lorsque les solutions consistent à mettre en œuvre des ascenseurs aussi sélectifs que désuets donnant lieu à des Uber à saumon par impuissance face au lobby de l'énergie et à un Etat ambitieux dans l'affichage, beaucoup moins dans les engagements. Alors oui, nous pouvons cibler le silure, ce vilain poisson qui effectivement de part son intelligence se sera adapté aux échecs des précédents plans. Car n'oublions pas que si le silure est si habile à capturer ces poissons à la capacité de nage extraordinaire, c'est bien par ce que ces derniers sont accumulés, coincés aux pieds d'ouvrages transversaux pour lesquels aucune solution efficiente n'aura été trouvée. Mais bien sur, lorsque l'on évoque une telle bataille que celle des grands migrateurs, il n'est pas question d'évoquer l'efficience du denier publique qui aurait sonné la fin du plan de sauvegarde depuis des années. Néanmoins, il est aujourd'hui difficile d'acquiescer un tel plan de gestion sachant que face au déclin toujours plus grand qui nous mène tout droit à une fin, des impacts évidents et simples sont toujours éludés pour des raisons que l'on ignore ou que l'on aimerait ignorer. J'évoque ici la pêche professionnelle et amatrice aux engins. Car si le silure consomme, ces pêcheurs sont à minima tout aussi nuisibles au nom d'une économie illusoire et obsolète en 2021. Leur irresponsabilité est partagée avec les services de l'Etat incapables d'acter un plan permettant le rachat de leur licence et la fin de cette aire d'un autre temps alors que la Région elle-même était prête à mettre la main au porte-monnaie. Voilà 20 ans que cette action pourrait être actée, la 1ère des actions pleine de bon sens et d'une grande simplicité. Je vous interroge, quelle est notre ambition ? Valider un plan qui actera un peu plus la fin de ces espèces patrimoniales ou enfin avoir une cohérence entre l'affichage politique et les actions préconisées et priorisées ? Je ne peux être d'accord avec le plan tel qu'il est proposé et demande l'ajout en priorité 1 d'une action visant à minima à la relève totale des filets des pêcheurs professionnels et des amateurs aux engins durant les périodes de migrations de toutes les espèces concernées. Cordialement,
30	particulier	Mme, Monsieur, Au vu de la situation critique concernant les poissons migrateurs sur l'Adour et la Garonne, il convient de stopper immédiatement la pêche professionnelle de ces poissons et l'arrêt de la pêche au filet, au moins le temps que les stocks se reconstituent. Pour cela il convient d'aider ces derniers à réorienter leurs activités vers d'autres activités (tourisme, agriculture, élevage piscicole, etc.). Sans cela des espèces disparaîtront à jamais, et la responsabilité incombera aux politiques qui n'auront pas pris les décisions courageuses qui s'imposent à temps. Cordialement
31	association	Les 15 et 16 novembre 2021 se sont tenus des réunions importantes pour l'avenir des poissons migrateurs de Nouvelle Aquitaine. En effet, les Comités de Gestion des Poissons Migrateurs (COGEPOMI) des bassins Garonne-Dordogne et Adour-Nivelle, se sont réunis pour décider de l'avenir des espèces de poissons migrateurs amphihalines à l'horizon 2022/2027 en votant pour le futur plan de gestion de ces espèces (PLAGEPOMI). Ces plans ont pour but de décider d'une gestion et de l'appliquer pour les espèces remarquables telles que le saumon atlantique, la truite de mer, la lamproie marine, la lamproie fluviatile, l'alose feinte, la grande alose, l'esturgeon européen et l'anguille européenne. Ces trois dernières sont classées en danger critique, dernier stade avant l'extinction de l'espèce, par l'UICN (liste rouge des espèces menacées), au même titre que le rhinocéros noir d'Afrique ou le gorille oriental… Comme pour les PLAGEPOMI précédents, la pêche associative à la ligne s'est retrouvée bien isolée. Cette année, elle a été la seule sur l'axe Garonne-Dordogne et Adour Nivelle à voter unanimement contre ce plan avec comme argument principal la protection des poissons migrateurs. Ces instances

		ne regroupent que très peu de représentants des pécheurs au ligne : 3 (FD 33, 47 & 24) sur 26 pour le COGEPOMI GDCSL et 2 (FD 64 & 40) sur 20 pour le COGEPOMI Adour-Nivelle. Et malheureusement, la représentativité de la pêche associative dans ces comités ne représente pas grand-chose face à la pêche professionnelle ou aux différents services de l'état Il s'est agi à travers ce vote de s'ériger contre le renouvellement de mesures qui n'amènent aucun résultat probant depuis près de 30 ans alors que les indicateurs sont au rouge. A l'issue d'un travail préparatoire auquel les fédérations de pêche n'ont pas réellement été associées, les propositions de mesures qu'elles avaient faites n'ont pas été retenues mais plutôt écartées d'un revers de main. Notamment, les pêcheurs professionnels et amateurs aux engins et filets pourront continuer d'œuvrer en pleine période de montaison de ces migrateurs alors que nous avions proposé une expérimentation de relève de filets avec un dédommagement des professionnels par l'Etat. En effet, une telle mesure est réglementairement possible à mettre en place. En ce qui concerne les amateurs aux engins et filets, il suffisait de leur demander de se joindre à cette opération vertueuse, attendu qu'ils ne sont pas des professionnels … même si un nombre important d'entre eux sont équipés et organisés comme des professionnels … La position qu'adoptent les fédérations de pêcheurs à la ligne s'inscrit dans l'unique but de la protection des milieux aquatiques et des espèces qu'ils accueillent. L'état catastrophique dans lequel se trouvent les populations de poissons migrateurs sur nos bassins a des causes multifactorielles. Les entraves à la montaison notamment sont un facteur essentiel mais la continuité écologique n'est pas uniquement perturbée ou rompue par les barrages pour lesquels de grands travaux ont été réalisés et ont coûté des millions d'euros. Les chapelets de filets tendus et dérivants sont autant d'obstacles à surmonter pour les poissons. Il nous paraît totalement incohérent de laisser perdurer cette situation, quand bien même une réglementation est en place, réglementation que l'Etat ne surveille qu'à la hauteur de ce qu'il estime pouvoir et devoir faire, c'est-à-dire sans moyens et sans apparente réelle volonté. En espérant qu'il ne soit pas déjà trop tard, il est grand temps que l'Etat français prenne ses responsabilités, comme l'ont fait d'autres pays, en appliquant les directives européennes afin de mettre en place des mesures concrètes. L'arsenal juridique le permet. Le COGEPOMI doit fonctionner différemment et ne plus constituer un bureau d'enregistrement. Le pouvoir discrétionnaire de l'administration ne doit pas se transformer en pouvoir arbitraire. L'Etat a pour obligation de respecter les objectifs qui sont dévolus au COGEPOMI : protéger les poissons migrateurs et ne pas se contenter de gérer la pêche professionnelle officielle ou déguisée, en permettant d'utiliser encore des moyens que la nature ne peut pour l'heure plus supporter. Par conséquent, l'Union des Fédérations du Bassin Adour Garonne, s'oppose au projet d'arrêté de Mme la préfète de région devant approuver le PLAGEPOMI 2022/2027. Pour le conseil d'administration de l'UFBAG, le président
34	particulier	Poursuivre une politique en échec depuis 30 ans est une pure folie.
36	particulier	Je suis contre ce plan, il faut protéger davantage nos poissons migrateurs.
37	particulier	Bonjour il est vraiment anormal que beaucoup de societe de peche alevinent les rivieres avec des juveniles de saumons de truite de mer ect.... et que lorsque ceux ci sont adultes et reviennent pour se reproduire dans leur rivieres natales ,ils sont attrapes par des pecheurs professionnels avec des filets a l embouchure des rivieres ;en fin de compte les pecheurs professionnels peuvent remercier les federations de peche car ils attrapent dans leur filets les poissons qui ont ete deverses dans les rivieres quelques annees auparavant. bien sur la peche est un loisir mais si on continue comme cela . il n y aura plus de pecheur a la ligne ni de pecheurs professionnel car il n y aura plus de poissons
40	particulier	Un seul mot d'ordre : "Protégeons les poissons migrateurs de notre pays avant qu'il ne soit trop tard et appliquons les directives européennes, enfin !"
42	particulier	Serait-il possible d'interdir la pêche aux filets pendant les période de migration des poissons?
44	particulier	contre le renouvellement de mesures qui n'amènent aucun résultat probant depuis près de 30 ans alors que les indicateurs sont au rouge.
46	particulier	Bonjour. Je souhaite vous faire part de mon opinion sur le plan de gestion des poissons migrateurs du bassin de la Garonne. Au vu de la situation critique de certaines espèces, il est temps de prendre de vrais mesures afin de limiter les impacts de la pêche professionnelle afin de permettre aux poissons migrateurs de pouvoir se reproduire et que ces espèces puissent retrouver un minimum d'individus qui garantissent la non extinction de l'espèce. Partout où il a été instauré des réserves marines, il a été constaté que la situation s'est nettement améliorée et que les "stocks" de poissons et crustacés se sont reconstitués. Beaucoup de pêcheurs professionnels, bien que pessimistes au départ, ne font que constater que c'était la bonne solution : le déclin du nombre de poissons a été enrayé. En prônant une pêche responsable avec un nombre de prise limité, le "stock" se renouvelle et leur pêche est bien meilleure après. Sauvons ces espèces de poissons migrateurs.
48	association	STOPPONS TOUT PRÉLÈVEMENT SUR LES ESPÈCES AMPHIHALINES. Pas de renouvellement des licences de pêche professionnelle.
51	particulier	Je ne pêche plus que du silure et de la carpe plus moyen de capturer autre poisson .

53	particulier	Entièrement d'accord pour le projet de plan de gestion des poissons migrateurs.
57	particulier	Outre les multiples types de pêches en eau douce, je Pratique la peche en surfcasting l'été, et ce depuis de nombreuses années. Je suis contraint de constater que les professionnels n'observent pas les règles les plus élémentaires. Distance des côtes pour poser les filets, filets pas réglementaires, car ils raclent les fonds, non respect des mailles, non respect des espèces protégées. En aucun cas les pecheurs a la ligne ne doivent porter la responsabilité qui incombe a ces pillards, qui ne voient que le profits au détriment de notre patrimoine naturel.
58	particulier	Pour participer a la sauvegarde de l'anguille j'ai arrêté de la pêcher. Les pêcheurs a la ligne ont acceptés les nouvelles mesures de sa pêche afin de réduire fortement les prélèvement qui restes toutefois faibles. Par contre les prélèvements et la vente de millions de civelles restes inexplicablement autorisés a certains professionnels auxquels s'ajoute les braconniers. Décideurs, quand aurez-vous le courage d'interdire purement et simplement le prélèvement, l'achat et la vente des millions de civelles sur tout le territoire si vous voulez vraiment essayer de la sauver ? Pour le saumon je suis pour l'interdiction totale de l'achat et la vente du saumon sauvage français et pour les pêcheurs à la ligne obligation de relâcher les prises jusqu' au moment ou nous retrouverons des stocks suffisants. Mesdames et Messieurs les décideurs soyez fermes dans vos décisions en faveur de la sauvegarde de ces deux poissons. Arrêtons de marcher sur la tête avec des meurettes si nous voulons vraiment les sauver.
62	particulier	Bonjour, Dans le cadre du projet de plan de gestion des poissons migrateurs du bassin de la garonne pour la période de 2022 à 2027, je demande instamment la relève totale des filets des pêcheurs professionnels et amateurs aux engins durant la période de migration. Je demande également l'interdiction totale de la pêche sous toutes ses formes et par quiconque, dans les estuaires pendant cette même période de migration. En souhaitant que ma demande soit prise en considération. Sentiments distingués.
67	particulier	Aucune logique a part des interêt personnels a maintenir la peche au filet des poissons migrateurs Le saumon d'elevage repond au besoins de la majorité Vus sa rareté le saumont sauvage est un caprice de riche A l'epoque ou tout le monde a l'écologie a la bouche et ou même les cormorans sont protégés ne trouvez vous pas stupide de maintenir un droit de peche commerciale des poissons migrateurs la logique c'est une interdiction de peche ou a la limite une autorisation en No Kill qui permettrai une activité touristique bien plus valorisante que le benefice commercial d'une minorité A prendre en exemple le Quebec
69	particulier	Arrêt de la pêche professionnelle durant la migration des espèces
71	particulier	Arrêter les travaux sur les périodes de migration, faciliter le passage des espèces
72	particulier	Bonjour Je pense que ce projet de gestion des poissons migrateurs est bien trop laxiste pour la protection des espèces qui sont menacées. De nombreuses espèces sont en voie de disparition et nous devons tout mettre en œuvre des maintenant pour y parvenir. En 2027 il sera déjà trop tard pour sauver la biodiversité de nos rivières. C'est aujourd'hui qu'il faut agir pour pouvoir espérer pêcher demain !
76	particulier	Je suis contre cet arrête qui va à l'encontre de la protection des rivières et de la biodiversité.
77	particulier	Avis défavorable. Ce PLAGEPOMI est dans la lignée des précédents. Le COGEPOMI gère la pêche des professionnels et amateurs (?) aux filets au lieu de s'occuper du plus urgent : la sauvegarde d'espèces en voie de disparition et d'extinction.
79	association	Le plagepomi ne répond plus à ses missions , à savoir , protéger les poissons migrateurs.Il est temps de prendre en considération le faites que certaines espèces ,la lamproie ,l'alose sont en danger critique de disparition .Les autorisations de prélèvement par la pêche professionnelle n'est plus possible sur ses espèces alors que aucunes restrictions n'est prise par les services de l'État. Les arrêtés ne peuvent être pris dans ces conditions et faut revoir la copie pour vraiment protéger ces espèces .
80	association	il n'est pas possible de laisser les pêcheurs professionnels détruire les poissons migrateurs par la pose de filets en eaux douces et dans les estuaires. Cette remarque s'applique également aux pêcheurs amateurs aux engins. Les services de l'état ne doivent pas être complices de ces pratiques et s'y opposer notamment en COGEPOMI. Il est inadmissible que les pêcheurs à la ligne soient sous représentés et que leur avis ne soit pas pris en compte. Les recommandations de l'EUROPE sont bafouées et entraineront des sanctions
82	particulier	La seule solution est la relève totale des filets des pêcheurs professionnels et des amateurs aux engins durant les périodes de migrations de ces précieux migrateurs.
85	association	Bonsoir, En tant qu'administrateur de la FDAAPPMA de Tarn et Garonne, représentant de la pêche associative, j'exprime mon désaccord avec le projet d'arrêté relatif au PLAGEPOMI 2022-2027, en ce qu'il ne respecte pas les objectifs dévolus au COGEPOMI : protéger les poissons migrateurs et ne plus tolérer des acteurs de la pêche professionnelle officielle ou déguisée l'utilisation de moyens de prélèvement qui ont amené les espèces migratrices amphialines au bord de l'extinction. Merci de votre attention.
87	particulier	CONTRE ce projet qui ne prends pas assez en compte les statuts de conservation des

		espèces amphialines !
89	particulier	Bonjour, J e demande le non renouvellement de mesures qui depuis de nombreuses années ont montrées leur inefficacité. Stop aux filets pour les professionnels et amateurs aux embouchures lors des migrations. Vous remerciant
90	association	pas d'engins , filets, professionnels ou amateurs sur la Garonne et ses affluents en période de migration (saumons,...) . Et ce afin de ne pas détruire de nombreuses années des travaux de recherches, réintroduction, d'efforts du milieu associatif de la pêche et ce pour une biodiversité adaptée/diversifiée.
93	particulier	Je suis en désaccord totale avec projet ne favorisant absolument pas la protection des espèces migratrices. Des mesure conservatoires bien plus strictes sont nécessaires si nous voulons, vous voulez que nos enfants puissent les connaitre.
96	particulier	Je suis pour un retour des poissons migrateur en force et que l'état fasse tous pour qu'ils puissent tous revenir en masse et ainsi créer une bonne dynamique et imagine de notre pays ! !
97	association	Les 15 et 16 novembre 2021 se sont tenus des réunions importantes pour l'avenir des poissons migrateurs de Nouvelle Aquitaine. En effet, les Comités de Gestion des Poissons Migrateurs (COGEPOMI) des bassins Garonne-Dordogne et Adour-Nivelle, ce sont réunis pour décider de l'avenir des espèces de poissons migrateurs amphihalines à l'horizon 2022/2027 en votant pour le futur plan de gestion de ces espèces (PLAGEPOMI). Rappelons que ces instances sont constituées ainsi : - Le COGEPOMI Garonne-Dordogne où siègent 26 représentants : 9 pour les services de l'Etat, 4 pour les collectivités territoriales, 4 pour les pêcheurs professionnels en eau douce, 4 pour les marins pêcheurs, 1 pour les pêcheurs amateurs aux engins et filets, 1 pour les riverains et 3 pour les pêcheurs à la ligne (FD 33, 47 & 24). - Le GOGEPOMI Adour-Nivelle où siègent 20 représentants : 7 pour les services de l'Etat, 4 pour les collectivités territoriales, 2 pour les pêcheurs professionnels en eau douce, 3 pour les marins pêcheurs, 1 pour les pêcheurs amateurs aux engins et filets, 1 pour les riverains et 2 pour les pêcheurs à la ligne (FD 64 & 40). Ces plans ont pour but de décider d'une gestion et de l'appliquer pour les espèces remarquables telles que le saumon atlantique, la truite de mer, la lamproie marine, la lamproie fluviatile, l'alose feinte, la grande alose, l'esturgeon européen et l'anguille européenne. Ces trois dernières sont classées en danger critique, dernier stade avant l'extinction de l'espèce, par l'UICN (liste rouge des espèces menacées), au même titre que le rhinocéros noir d'Afrique ou le gorille oriental… Comme pour les PLAGEPOMI précédents, la pêche associative à la ligne s'est retrouvée bien isolée. Cette année, elle a été la seule sur l'axe Garonne-Dordogne et Adour Nivelle à voter unanimement contre ce plan avec comme argument principal la protection des poissons migrateurs. Malheureusement, la représentativité de la pêche associative dans ces comités ne représente pas grand-chose face à la pêche professionnelle ou aux différents services de l'état. Il s'est agi à travers ce vote de s'ériger contre le renouvellement de mesures qui n'amènent aucun résultat probant depuis près de 30 ans alors que les indicateurs sont au rouge. A l'issue d'un travail préparatoire auquel les fédérations de pêche n'ont pas réellement été associées, les propositions de mesures qu'elles avaient faites n'ont pas été retenues mais plutôt écartées d'un revers de main. Notamment, les pêcheurs professionnels et amateurs aux engins et filets pourront continuer d'oeuvrer en pleine période de montaison de ces migrateurs alors que nous avions proposé une expérimentation de relève de filets avec un dédommagement des professionnels par l'Etat. En effet, une telle mesure est réglementairement possible à mettre en place. En ce qui concerne les amateurs aux engins et filets, il suffisait de leur demander de se joindre à cette opération vertueuse, attendu qu'ils ne sont pas des professionnels … même si un nombre important d'entre eux sont équipés et organisés comme des professionnels … La position qu'adoptent les fédérations de pêcheurs à la ligne s'inscrit dans l'unique but de la protection des milieux aquatiques et des espèces qu'ils accueillent. L'état catastrophique dans lequel se trouvent les populations de poissons migrateurs sur nos bassins a des causes multifactorielles. Les entraves à la montaison notamment sont un facteur essentiel mais la continuité écologique n'est pas uniquement perturbée ou rompue par les barrages pour lesquels de grands travaux ont été réalisés et ont coûté des millions d'euros. Les chapelets de filets tendus et dérivants sont autant d'obstacles à surmonter pour les poissons. Il nous paraît totalement incohérent de laisser perdurer cette situation, quand bien même une réglementation est en place, réglementation que l'Etat ne surveille qu'à la hauteur de ce qu'il estime pouvoir et devoir faire, c'est-à-dire sans moyens et sans apparente réelle volonté. En espérant qu'il ne soit pas déjà trop tard, il est grand temps que l'Etat français prenne ses responsabilités, comme l'ont fait d'autres pays, en appliquant les directives européennes afin de mettre en place des mesures concrètes. L'arsenal juridique le permet. Le COGEPOMI doit fonctionner différemment et ne plus constituer un bureau d'enregistrement. Le pouvoir discrétionnaire de l'administration ne doit pas se transformer en pouvoir arbitraire. L'Etat a pour obligation de respecter les objectifs qui sont dévolus au COGEPOMI : protéger les poissons migrateurs et ne pas se contenter de gérer la pêche professionnelle officielle ou déguisée, en permettant d'utiliser encore des moyens que la nature ne peut pour l'heure plus supporter. Par conséquent, la Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de Tarn et

		Garonne s'oppose au projet d'arrêté, de Mme la Préfète de région, qui approuve le PLAGEPOMI 2022/2027.
98	entreprise	Bonjour Il est grand temps de protéger durablement l'ensemble des espèces migratrices sur notre bassin ! Certaines de ces espèces sont menacées de disparaître totalement. Les ouvrages hydrauliques ainsi que la pêche amateurs et professionnelle du saumon notamment nuisent grandement a la survie de ces espèces Protéger la nature ces se protéger soi même Il est grand temps d'agir dans le bon sens Guide de pêche sur la Dordogne
101	particulier	Bonjour Il parait évident que la pêche aux filets dans les embûches des rivières Garonne et Adour est une aberration Les retombées économiques concernant la pêche du saumon serait plus importante que la pêche aux filets De plus la sauvegarde des espèces migratrices ne peut se faire que par l'arrêt de cette pratique
103	particulier	C'est une honte que des pécheurs professionnels saccagent le travail effectué par les federations de pêche qui font tout leurs possible pour élever et réintroduire ces poissons en rivière . Tout ce travail est réduit a néant par quelques personnes dans les embouchures au filet qui dilapident ce cheptel qui ne leur appartient pas et EN PLUS AVEC L'AUTORISATION DE NOS POLITIQUES !!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!! QUAND CE SCANDALE VA T'IL PRENDRE FIN !!!!!!!!!!!!!!!!!!!!
108	particulier	Supprimer les filets dérivant dans Bayonne en indemmisant les Pêcheurs Professionnels
109	particulier	Bonjour, au sujet de la consultation du public sur le projet de gestion des poissons migrateurs du bassin de la Garonne pour la période 2022_2027 Nous demandons collectivement la relève totale des filets des pêcheurs professionnels et des amateurs aux engins durant les périodes de migrations de ces précieux migrateurs. Ce qui est une revendication logique et naturelle pour la conservation des espèces menacées. Un brin de jugeote suffit pour comprendre cela. Cordialement
117	particulier	Je m'oppose à la reconduction de ce projet. Arrêtons le mal que nous causons depuis de nombreuses années. Prenez enfin vos responsabilités d'humain et non celles liées à vos postes. Merci de faire le nécessaire pour protéger le peu de choses qu'il nous reste. Cordialement
118	particulier	Je m'oppose à la reconduction de ce projet. Merci de faire le nécessaire pour protéger le peu qu'il nous reste.
123	particulier	Favorable
125	particulier	il est plus que temps de changer de politique vis à vis des poissons migrateurs et surtout du saumon atlantique, les efforts, consentis par les assos, genre migado ou migradour, les restrictions imposées aux pêcheurs amateurs ne servent à rien si dans le même temps, on laisse les saumons aux des pêcheurs pros dans les estuaires, si on ajoute la problematique des obstacles et depuis quelques decennies, la lourde prédation du silure, la disparition n'est plus qu'une question de quelques saisons, quand on voit ce que coute la réintroduction de l'ours ou du loup, que je ne conteste pas , je me dis qu'on pourrait indemniser les pêcheurs pros et laisser passer les poissons migrateurs
130	particulier	Je m'oppose à ce projet
135	particulier	La survie des espèces migratrices est multifactorielle : la dégradation des milieux, la non-continuité écologique, la surpêche professionnelle alors que les effectifs des populations sont dans le rouge. Il est nécessaire que les propositions des Fédérations de Pêche soient entendues afin de redéfinir les plans de gestion et de faire appliquer la législation existante
136	particulier	Je suis contre la pêche mécanique de l alause
138	particulier	Merci à notre Fédération de Pêche de participer à la survie de ces poissons migrateurs j'espère que le projet sera entendu
140	particulier	Je suis contre ce projet.
141	association	Je vote contre ce projet d arrêter
142	particulier	Je suis contre la pêche des poissons migrateur dans le bassin de la Garonne
143	particulier	Pour une interdiction sur une période assez longue de la pêche aux engins (filets), dans les estuaires et leurs proximités afin de tenter de sauver ces espèces migratrices
145	particulier	il faut arrêter la destruction du milieu naturel par des bandes organisées et des lobbies financiers. Il faut stopper le carnage pour le bien de tous.
152	particulier	Bonjour, Je suis contre ce projet autorisant la peche au filet d'espèces en voies d'extinction.
156	particulier	Ras le bol du laxisme des pouvoirs publics sur la pêche. En Irlande ou Ecosse je ne sais plus, la remontée de saumons était en chute libre dans une rivière. Ils ont trouvé un moyen pour dédommager les quelques pêcheurs professionnels qui exerçaient leur métier sur cette rivière. Ils ont changé de métier. La pêche a été interdite pendant deux ou trois ans. Ensuite elle a de nouveau été autorisée avec une seule ou deux prises sur la saison. Puis tout est revenu comme il y a quelques dizaines d'années avec des remontées importantes de saumons. .... A méditer
157	particulier	J'ai 79 ans et je pêche depuis l'âge de 6 ans. Que puis-je signaler? 1) avec un bambou et une ligne sommairement montée on prenait des poissons: brêmes, gardons, sofies

		ablettes et goujons. 2)Lorsque l'eau montait et se troublait avec une plombée et un gros ver on piquait des anguilles, des perches des black-bass et des poissons chats. Aujourd'hui la pêche à l'anguille est très règlementée mais par contre, à l'embouchure des fleuves on laisse les pêcheurs professionnels capturer les civelles. 3)Au vif c'était un festival: sandres, brochets, perches, en fait tous les carnassiers. 4) Tous les ans, sur la Garonne, existait un grand concours de pêche à l'alose. 5) Terminé tout cela aujourd'hui, la carte de pêche ne donne plus le droit de pêcher l'alose. Seul les professionnels le peuvent. 6) Le mulet n'est pas un poisson roi mais il y a encore 10 ans, sous la chaussée de la centrale de Golfech, on arrivait à en capturer facilement 5 kg à 8Kg dans la matinée. A ce jour ces poissons n'arrivent plus jusqu'à nous. Ils semblent avoir disparu, victimes de surpêche de la part de professionnels. 7) Une seule espèce progresse en poids et en nombre: le silure. Que penser de tout cela? On se moque des petits pêcheurs qui vont au bord de l'eau pour se détendre, profiter de la nature, capturer quelques très rares poissons blancs et à qui on fait payer une carte de pêche qui augmente tous les ans. On impute la diminution, voire la disparition de certaines espèces aux pêcheurs à la ligne. Par contre rien n'est fait pour limiter et interdire, cela serait bien normal, la pêche aux engins des professionnels. Le nombre de pêcheurs à la ligne diminue. Je le comprends et la faute en revient entièrement aux gestionnaires des espèces de poissons migrateurs sur la Garonne. Les fédérations de pêche déplorent la même chose, le disent haut et fort, mais ne sont jamais écoutées.
159	particulier	Je m oppose en tant que citoyen å ce projet et rejoint la fédération de peche du Tarn et Garonne dans ses conclusions
160	particulier	Comment se fait-il que la pêche professionnelle aux engins et aux filets des espèces migratrices reste autorisé dans le nouveau projet alors que les effectifs des populations de ces mêmes espèces sont dans le rouge voire même classés maintenant au dernier niveau d'alerte avant extinction des espèces ?
166	association	Je suis contre l'arrêté préfectoral régional
168	particulier	Contre le projet
170	particulier	Il ne faut pas s'opposer à la pèche des poissons migrateurs du bassin de la Garonne.
176	particulier	Bonjour. Je suis conte le projet. La pêche par les professionnels doit être interdite.
183	particulier	Je m'oppose à Arrêté Préfectoral Régional sur le projet de plan de gestion des poissons migrateurs du bassin de la Garonne pour la période 2022-2027
185	particulier	Je suis opposé au projet de plan de gestion des poissons migrateurs pour la periode 2022-2027 Je voudrai , pour cette période, un moratoire de la pêche professionnelle de ces espèces et la mise en etude de sa suppression definitive et de l'indendisation de ces pêcheurs professionnels
187	particulier	Bonjour, étant donné les enjeux de protection et de préservation des espèces migratrices, l'autorisation de prélèvement et même simplement l'utilisation de filets sont des aberrations. Ce sont des obstacles supplémentaires à la migration, qui s'ajoutent aux nombreuses entraves à la continuité écologique sur la Garonne, dont les barrages font partis malgré les passes / ascenseurs à poissons (une partie non négligeable des poissons migrateurs n'arrivent pas à utiliser ces dispositifs) et à la dégradation des milieux aquatiques. Il me paraît plus qu'urgent de revoir complètement la gestion et la protection des flux migratoires piscicoles, avec une approche objective, scientifique, dénuée d'intérêts économiques et politiques. Cordialement.
192	particulier	Il faut gérer tous ces choses en nommant des gardes en grand nombre pour pouvoir surveiller
203	particulier	Je suis contre ce projet d'arrêté, car il participe grandement à la raréfaction des espèces piscicoles dont il s'agit.
207	particulier	Je suis contre ce projet d'arrêté..
210	particulier	Pour une gestion plus raisonnée des milieux aquatiques et la protection des espèces menacées. Il n'est pas question de ne pas consommer les produits offerts par les bassins aquatiques mais de consommer mieux et plus intelligemment.
217	particulier	je suis contre le projet préfectoral du plan de gestion des poissons migrateurs sur la garonne
220	particulier	Je vote contre le projet d'Arrêté Préfectoral Régional qui prévoit de reconduire les mêmes mesures de gestion, y compris la pêche aux engins et aux filets des espèces migratrices par des professionnels.
221	particulier	Je m'oppose au nouveau projet d'Arrêté Préfectoral Régional qui prévoit de reconduire les mêmes mesures de gestion, y compris la pêche aux engins et aux filets des espèces migratrices par des professionnels.
226	particulier	Comment peux t'on soutenir la sauvegarde des poissons migrateurs lorsque l'ont autorise la pêche aux engins pour des pêcheurs amateurs !!!! Déjà que les pêcheurs professionnels c'est limite, mais des amateurs !!!!!! au pire, qu'ils ne soient pas autorisé à pêcher aux engins pendant les périodes de remontée des migrateurs, des estuaires jusqu'au zone de frayère.
228	particulier	Il faut Arrêté le massacre

229	particulier	C'est clair !
232	particulier	Je m oppose au projet du plan de gestion des poissons migrateurs.
238	particulier	Je suis contre cette reconduction, il faut sauvegarder ces espèces.... Pensons à nos prochaines générations...
239	particulier	Il faut absolument arrêter la pêche professionnelle sur un milieu qui ne peut plus supporter une telle pression / prédation ajoutée aux autres dégradations. L'enjeu économique ne doit pas passer avant l'urgence écologique alors que tout le monde sait très bien que ces formes de pêches sont condamnées à plus ou moins brève échéance. Alors n'attendons pas que la situation soit totalement irréversible !
242	particulier	Je suis contre le projet d'Arrêté Préfectoral Régional qui prévoit de reconduire les mêmes mesures de gestion, y compris la pêche aux engins et aux filets des espèces migratrices par des professionnels.
245	particulier	je suis fermement opposé à ce que les mesures visant a prolonger les droit de pêche aux pêcheurs professionnelles aux filet soit reconduites. pécheur depuis maintenant 20ans (j'en ai 25) je ne comprend pas comment voulais vous qu'en barrant la rivière avec des filet, ont puisse favoriser des remontées de migrateurs dans nos cours d'eau , c'est hallucinant que ces pêches existent toujours dans nos rivières, je pratique la pêche sur des secteur touchés par la pêche au filet , ces secteur sont devenu très pauvres niveau piscicole à cause notamment du prélèvement des gros reproducteurs par les pécheurs aux filets ... espérant attiré votre attention
246	particulier	La pêche professionnelle en eau douce n'as aucun intérêt au vu des tonnes de poissons de mer getter pour causse d invendus. Tuer des poissons d eau douce pour la fabrication de croquettes n as aucun avenir.
252	particulier	Contre à 1000%
253	particulier	Je suis formellement opposé à toute forme de pêche ou de prélèvements des espèces migratoires (anguilles, aloses, esturgeon), tant que ces espèces seront déclarées en danger critique d' extinction. Il est indispensable de réaménager les rivières pour faciliter le retour de ces espèces. Améliorer encore la qualité de l'eau etc ..... Merci de faire le nécessaire,, pour que les générations futures puissent encore voir ces magnifiques voyageurs.
256	particulier	Il est absolument illogique et même complètement ahurissant de continuer à autoriser la pêche d'espèces qui sont pratiquement éteintes. Cela suffit . Je tiens a faire part de ma ferme opposition à un tel arrêté préfectoral.
260	particulier	je suis contre le projet de pêche professionnelle sur la Garonne, pour la protection des espèces migratrices en particulier
262	particulier	Ce plan de gestion est une ineptie totale. Il est grand temps de se préoccuper de l'avenir de nos poissons migrateurs, dont certaines espèces sont en danger. Il est inacceptable de voir que des filets soient encore des obstacles autorisés (au profit de qui?) sur leur route alors qu'ils ont été totalement supprimés par la plupart des pays d'Europe ayant des remontées de poissons migrateurs. Je m'oppose à ce projet de plan de gestion des poissons migrateurs, qui devrait d'ailleurs être baptisé plan d'exploitation.
264	particulier	La pêche de la civelle nuit a la présence d'anguilles, cela doit faire environ 15 ans que nous n'en voyons plus dans nos cœurs d'eau, l'introduction du glane en est aussi une cause. La gestion catastrophique de nos domaines piscicoles doit cesser
273	association	Bonsoir, Évidement je suis contre ce projet. En effet nous savon tous à travers des études que les milieux n'arrivent plus à se régénérer tout seul à part les grands lacs alpins (et encore…). Il faut donc arrêter les prélèvements pour que la nature reprennent ses droits et qu'elle fasse son travail seule et bien mieux que ce que l'homme souhaite lui imposer. Je suis contre l'exploitation des ressources piscicoles du domaine public. Cordialement. Président Silurus Glanis Association
275	particulier	donner SVP plus de details sur les projets et les resultats esperes et obtenus.
276	particulier	Je vote contre le projet de renouvellement de la peche aux filets. Il faut préserver ces especes en voix d'extinction, les professionnels n'ont cas faire des élevages
278	particulier	Je m'oppose formellement à la reconduite de la pêche professionnelle aux engins sur des espèces en danger critique d'extinction. Nous nous devons de préserver nos ressources et de stopper immédiatement les prélèvements de ces espèces qui rencontrent déjà de grandes difficultés dans leur migration Merci de prendre en considération ma requête et celles de nombreux autres qui sont soucieux de préserver nos ressources Bien cordialement
280	particulier	peche au filet strictement INTERDIT
281	particulier	bonjjour les cour d eau des caneaux de caslesarrasin devrais étre netoiller il y a plin herbe partout il est tres desagréble pour pecher
282	particulier	Je suis contre la peche au engins. Le silure est present depuis de nombreuses années il s' autoregule sans que l ont ai a le faire la plus grosse menace sur les alose est et à etait l homme.
283	particulier	Je suis contre

286	particulier	Bonjour à tous, Je suis fermement opposé à tout projets qui ne respectent pas la réglementation et qui risquent de nuire d'avantage à ces milieux halieutiques. Les pêcheurs ont de nombreux efforts à fournir mais je pense que beaucoup (et surtout les jeunes) ont compris où était leur intérêt. 3 espèces endémiques sont menacées d'extinction. Au delà de ma passion, je souhaite que mes enfants et petits-enfants puissent continuer à contempler ces animaux dans leurs milieu. Pour moi, c'est ça là, la plus grande des merveilles. La pêche ne vient qu'après. Il faut à tout prix stopper ces organismes compléments fous qui détruisent tout. C'est une chance que le sud-ouest a de pouvoir profiter encore de ces magnifiques rivières et fleuves. Je viens du Nord ou la gestion de ces milieux était mauvaise. Croyez moi, même les autorités locales le regrette à présent. Des rivières qui étaient de moyenne taille ne contiennent plus aucune vie(larves, organismes, et biensûr poissons). C'est maintenant qu'il faut agir. Après, il sera trop tard. J'espère que ce petit message heurtera vos consciences et vous aidera à prendre la meilleur décision. Quand le dernier poisson aura été pêché, que le dernier animal aura été abattu et que la dernière verdure aura été détruite. Seriez vous prêt à manger vos euros ??? Je suis pêcheur et j'adore ce sport. C'est ma plus grande passion et c'est justement pourquoi j'ai compris qu il fallait agir en personne responsable. J'ai à cœur de prendre part à cette initiative de la dernière chance. J'aurai eu des regrets si je n'avais pas réussi à faire entendre ma voix. Je comptes sincèrement sur votre bienveillance s'il vous en reste encore un peu , et j'espère vraiment que vous ferez le bon choix. Bon courage à tous Respectueusement
287	particulier	Arrêt des Pêches professionnels pour le bien des générations futures surtout sur les fleuves afin de préserver le saumon sauvage et les autres espèces. Un saumon pris à la ligne par un pêcheur amateur pour un séjour de pêche rapporte en moyenne plus de 1000€ alors messieurs les grands décideurs faites vos comptes.
293	particulier	Les espèces protégées doivent être interdite a la pêche de loisir et professionnel. Cota ZÉRO
294	particulier	Il faut tout faire pour arrêter ou limiter les "massacres" des espèces lourdement menacées de disparition. La nature est un équilibre que nous, les humains, ne devons pas interrompre car il en va de la survie de tout un ensemble... Les animaux ont autant le droit de vivre que nous...
300	particulier	Je suis opposé à ce projet
302	particulier	Je m'opposes au projet de pêche professionnelle sur le bassin de la Garonne afin de protéger les migrateur, ainsi que de soutenir les fédérations de pêche qui œuvre à la protection de l'environnement et font ce qu'elles peuvent pour maintenir une population piscicole en déclin (pollution, barrages, cormorans, et maintenant pêcheurs professionnels???) détruire certaines espèces pour soit disant crée des emplois… combien exactement??? et bien souvent précaires… Je ne souhaite pas que mes enfants mange à la cantine des poissons provenant de rivières polluées au PCB. Cordialement;
304	particulier	Je m'oppose à toutes pêches professionnel dans nos rivières déjà bien épuisé par le changement de climatique et les différentes pollutions
305	particulier	À une époque où les espèces deviennent de plus en plus rares et menacées d'extinction dans les zones où elles ont traditionnellement été trouvées, il nous incombe à tous de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour les préserver, ainsi que l'environnement dans lequel elles vivent. Il en est ainsi dans ce cas.
306	particulier	Il faut laisser la nature faire son travail et l'aider, et non l entraver comme nous faisons il faut remettre des passes à poisson digne de ce nom et tout redeviendra normal.
310	particulier	il faut interdire la pêche et surtout le commerce des petites anguilles ,et il faut voir le fonctionnement des stations d'épuration qui déversent leur poison tout le long des rivières et ruisseaux
312	particulier	je suis CONTRE cet arrêté
313	particulier	Il n'est peut être pas opportun de pêcher les migrateurs aux filets dans les estuaires quand on connait tous les autres facteurs qui impactent ces espèces en voie d'extinction... Autoriser cette pratique est une hérésie.
314	particulier	Bonjour, il faut absolument prendre des mesures pour protéger les espèces en danger, mais pour cela, chacun doit se sentir concerner.
315	particulier	Contre la pêche professionnelle en eau douce
318	particulier	tout devient n importe quoi ::::que le profit deduise
320	particulier	Interdire la pêche de tout les migrateurs aux pêcheurs professionnels
322	particulier	Il serait grand temps d'arrêter les pêches professionnelles. Arrêter aussi de tout mettre sur le dos des silures tout ça pour avoir des subventions pour pouvoir encore continuer ces pêcheries…….
323	particulier	Je pense tout simplement qu'il faut interdit la pêche des espèces en voie de disparition, ça me paraît extrêmement logique.
324	particulier	Je m'oppose à cet arrêté.
325	entreprise	Arrêtez avec ces pêcheurs pros qui massacrent tout et rapportent beaucoup moins

		économiquement que les pêcheurs de loisirs !!! Et arrêtez de massacrer le silure également...
326	particulier	Je suis contre ce plan car la protection des poissons migrateurs n'est absolument pas assurée .
332	association	Tout d'abord, notre AAPPMA a toute légitimité à répondre à cette enquête publique puisque les poissons migrateurs ont, jusqu'à une époque très récente, colonisé le territoire et contribué à son développement social. Ceci étant dit, le constat fait sur les migrateurs semble le bon dans le plan proposé à l'enquête publique : la quasi totalité des espèces fait montre d'un état de stock et de populations qui sont dans le rouge depuis plusieurs décennies, et qui ne s'améliorent pas malgré les plans qui se suivent et se ressemblent, sans infléchir les tendances. Pire, pour certaines espèces, les captures par CPUE (ex la lamproie marine, p 113) augmentent alors même que les stocks sont au plus bas, et frisent avec le zéro. La solution ne peut donc pas être de réduire la pression de pêche, mais de SUPPRIMER la pression de pêche sur les migrateurs, quitte à ce que la compenssation puisse se faire par les services de l'état auprès des pêcheurs professionnels sous forme pécunière. La situation du saumon atlantique, de la grande alose, de la truite de mer, etc. ne sont pas plus envisables, et on peut se demander pourquoi les services de l'Etat ont accepté de mettre un pied sur le frein de la politique de restauration de la continuité écologique. La reconquête des zones de reproduction est quasi abandonnée sur l'autel des lobbies, et le plagepomi apparaît ainsi pour ce qu'il est : une emplâtre sur une jambe de bois. Il serait probablement temps que l'Etat et ses services prennent la mesure des enjeux et du diagnostic par eux même établi (!) afin de mener une politique volontariste de restauration des populations de migrateurs, avec des moyens réglementaires, techniques et financiers qui sont à la hauteur des enjeux. Le plagepomi devrai décrêter un moratoire sur les espèces les plus menacées (donc en gros tous les grands migrateurs) pour une durée de 5 ans, ce qui permettrait de mesurer les effets de la suppression de la pression de pêche. A l'issue de cette période, et au vu des résultats des suivis, il sera toujours possible d'ajuster et de réautoriser la pêche professionnelle et aux engins si cela s'avère possible. Mais ceci ne sera pas suffisant : il est indispensable aussi de relancer la politique de restauration de la continuité, pour redonner à toutes les espèces leur aire de répartition originelle (notre territoire était auparavant constitué de saumon et d'anguille par exemple) afin de leur permettre de disposer d'effectifs et de zones de reproduction en quantité suffisante pour assurer leur survie. Il est important de poursuivre et d'intensifier les efforts sur la restauration de la qualité de l'eau sur l'ensemble du bassin, elle qui tend à se dégrader presque partout.
333	particulier	Parce qu'une vraie gestion des espèces migratrices passe forcément par l'arrêt de leur destruction à des fins commerciales, j'exprime mon désaccord profond avec ce non ce arrêté.
339	particulier	Contre le projet de plan de gestion des poissons migrateurs du bassin de la Garonne pour la période 2022-2027
340	particulier	Bonjour , Les espèces migratrices sont toutes en voie de disparition voir même pour certaines d'extinction. Il serait judicieux de revoir les restrictions de pêche et certainement l'interdire complètement que se soit en pêche de loisir comme les professionnels. Cordialement.
341	particulier	contre le projet decrete par des petits chef abbrutis
350	particulier	Nettoyage et aménagement des ruisseaux et rivières, ainsi qu'une amélioration de la qualité de l'eau.
353	association	Il est surprenant de constater que les acteurs décisionnaires du PLAGEPOMI sont majoritairement juges et parties… Comment peut on espérer sauver les migrateurs en continuant à poser des filets le long de leur parcours migratoire? C'est une complète aberration, ce plan n'a qu'un seul objectif : sauver la pêche professionnelle!!!
354	particulier	Du soutien.
355	particulier	Contre
360	particulier	Bonjour, je trouve ça désolant de devoir se battre constamment pour que notre passion ne soit pas en danger.. vueillez s'il vous plaît ne pas reconduire les licences des pêcheurs pro.. Cordialement.
366	association	Bonjour, Je suis contre ce projet qui prévoit d'autoriser la pêche aux engins et aux filets sur des espèces migratrices menacées et en voie d'extinction en milieu naturel. Il est temps d'interdire certaines pratiques professionnelles et économiques lorsqu'elles ont un impact aussi direct sur des espèces en risque. Il faut en parallèle construire et financer des projets pour faciliter leur circulation (continuité écologique) ainsi que des possibilités d'accompagner leur reproduction (aménagements divers) ainsi que des zones de cache pour éviter d'être attaqués par des prédateurs opportunistes (cormoran, pêcheur, silure...) ==> aménagement en aval de barrages voire destruction de barrages, etc. Merci.
370	particulier	Svp faites cesser la capture des civelles…. C'est un minimum ! Merci
371	particulier	Contre ce plan de gestion des poissons migrateurs, arrêter la pêche pro dans les estuaires et les filets et on retrouvera une population en augmentation
374	association	Dans ce futur PLAGEPOMI, validé à la majorité des voix en séance du 15 novembre et

		proposé à la signature de Madame la Préfète de région, je note le souci de préserver la pêche professionnelle, ceci prenant plus d'importance que la sauvegarde et la restauration des poissons migrateurs.. Or, la priorité, au regard de la situation dramatique des espèces amphihalines, toutes classées en liste rouge "en danger" ou "en danger critique" ,devrait être la reconstitution des stocks en favorisant une libre circulation, sans entraves dans la partie basse du bassin ,en cohérence avec les millions d'euros d'argent public consacrés depuis des années au financement des aménagements rendant franchissables les seuils et les barrages en amont et aussi à celui consacré au actions menées par les associations s'occupant du suivi et de la restauration des poissons migrateurs. Je crains qu'à terme, que ce dévoiement du rôle du COGEPOMI ,qui doit s'occuper prioritairement du devenir et de la gestion des poissons migrateurs, ne conduise à la disparition de ceux-ci et bien entendu de toute pêche aux engins professionnelle ou amateur .par manque de ressource. La priorité devrait-être donnée à la reconstitution des stocks par des actions fortes .Les propositions des FDAAPPMA 33,24,47 à inscrire dans ce PLAGEPOMI ont été écartées par le tout puissant et expert comité de rédaction. Pour rappel nous demandions: 1-Expérimenter des levées totales de filets par séquences lors des périodes de grande migration en concertation avec les pêcheurs professionnels et les pêcheurs amateurs aux engins Avec indemnisation pour les professionnels qui pourraient jouer un rôle important dans les suivis et la détermination des périodes de relèves . 2-Effectuer des alevinages en alosons en soutien d'une population de grande alose qui stagne malgré un moratoire imposé depuis 2008.Les programmes LIFE RHIN avec des alosons produits à BRUCH ont donnés des résultats positifs. 3-Installer une station de contrôle sur un ouvrage du LOT pour évaluer les effets de l'équipement en passes à poissons des seuils d'AIGUILLON et de CLAIRAC avec aussi une mise en place de rampes à anguilles selon un plan pluriannuel concernant les grands barrages en commençant par celui du TEMPLE SUR LOT. En conséquence de ce qui précède ,en pensant à la qualité de vie que nous devons préparer dès à présent pour les générations futures, je m'oppose fermement à ce PLAGEPOMI, qui en l'état ne donnera pas plus de résultats positifs que le précédent. J'ose espérer qu'il restera assez de sagesse aux instances responsables pour prendre enfin les mesures qui s'imposent.
375	particulier	Protégeons nos poissons déjà en supprimant les pêcheurs aux engins amateurs sur nos rivières…pourquoi quelques élites auraient le droit de prélever plus que de raison. Impossible de gérer un filets,,,même si le maillage peut être agrandi etc…les saumons et autres y perdront la vie et sans aucune possibilité de gérer le nombre de prises(ce qui est imposé au pêcheurs de loisir) Les aappma,bénévoles etc font de leurs mieux pour améliorer la population piscicole de leurs secteur,,et on leur foule leur travail au pieds..arrêtons cette pratique d'une autre époque (ou il y avait une grosse populations de poissons) Pour les professionnels,là c'est un autre dilemme…eux même devrait se restreindre lors de ses migrations pour l'avenir de leurs métiers,,si ils ne comprennent pas ça ,,ils courent à leurs pertes. Protégeons maintenant avant qu'il ne soit trop tard. Nos élus doivent prendre la mesure de leurs décisions.
376	particulier	Contre la pêche professionnelle
378	particulier	Je ne comprend pas qu'en 2021 l'on autorise les pécheurs professionnels à pécher dans les estuaires et sur nos fleuves du sud-ouest. Ces pêches ne permettent pas la survie des espèces migratrices compte tenu de leur densité trop faible; Pourquoi ne pas faire comme les irlandais sur la MOY, en quinze ans ils ont su recréer une densité de migrateurs (saumon entre autre) qui attirent les pécheurs de toute l'Europe continentale et apporte aux riverains un chiffre d'affaire très conséquent. Pour cela ils ont interdit toutes les pêches professionnelles sur le fleuve, dans son estuaire et au lare de l'estuaire de la MOY; en quinze le résultat est spectaculaire. Pourquoi personne n'envisage de faire la même chose dans le Sud-Ouest, bassin de l'Adour, Garonne, Dordogne, Charente. En indemnisant les quelques dizaines de pécheurs professionnels ,en interdisant la pêche des espèces migratrices au larges des estuaires, et en contrôlant plus sérieusement les pratiquants de la pêche je suis certains qu'en dix ou vingt ans nous pourrions redonner vie à nos fleuves et rivières qui redeviendraient attractives et participeraient au développement de nos régions.
381	particulier	Je suis contre ce projet. Il est nécessaire d'interdire toute pêche professionnelle, tout les filets qui barrent l'estuaire de la Garonne et redonner une vraie chance aux poissons migrateurs de réintégrer notre fleuve. Mettons de côté les maigres intérêts commerciaux pour une fois....
384	particulier	Il faut stopper cette pêche professionnelle une bonne fois pour toute !! Ouvrez enfin les yeux sur l'impact des pêcheurs professionnels sur les espèces migratrices en voies de disparition !!!
391	particulier	Il faut qu'ils arrête de pêcher a l'embouchure de la Garonne . Il faut que les pêcheurs laissent tranquille les migrateurs au profis de la reproduction.
398	particulier	Interdiction de la pêche aux professionnels
403	particulier	Des espèces en danger critique et on ose encore en prélever ? Je ne sais pas, c'est pourtant du bon sens non ?!
405	particulier	Je m'oppose à ce projet dévastateur pour les migrateurs

406	particulier	Voici mon opposition au projet sur la Garonne d'Arrêté Préfectoral sur le bassin Garonne. La survie d'espèces menacés et prioritaire a notre propre survie.
407	association	;le projet de plan de gestion des poissons migrateurs garonne 2022/2027 ne prend pas en compte les facteurs multiples qui ont entraîné la réduction très importante des migrateurs : disparition des frayères, obstacles à la migration, chenalisation de la garonne entre toulouse et son confluent avec le tarn, diminution des débits et réchauffement de l'eau; aucune mesure pour réduire ces impacts n'a été retenue. l'objectif d'amélioration de la biodiversité sur l'axe garonne n'apparaît en aucun cas sur ce projet on note également l'absence d'évaluation des mesures proposées; en conséquence notre association , détentrice des droits de pêche sur le bassin de la garonne émet un avis défavorable sur ce projet et se réserve le droit d'engager un recours devant le tribunal administratif compétent si ce document n'était pas amendé.
411	association	La Fédération de pêche 82 s'oppose au projet du plagecomi Adour Garonne en solidarité avec l'ensemble des Fédérations de l'UFBAG.
414	particulier	Il est temps de redonner de la vie aux rivières de permettre la sauvegarder les espèces en voie d'extinction sur nos cours d'eau et d'interdire pour une periode la pêche de ces dernières.
417	particulier	La capture d'anguilles est devenu anecdotique malgré la regression de ses peches par les particiliers qui les remettent parfois à l'eau pour les préserver. Il est necessaire pour la biodiversité et le plaisir de tous les pêcheurs que nos rivières abritent toutes les espèces de poissons, en particulier les espèces les plus anciennes. Dans le debut des annees 2000 , le plan pour la réintroduction des saumons avait donné de très bons résultats, avant que tout ne s'effondre et que les rares saumons aperçus a la remontée (echelle a poissons de Golfech) soient marqués par des traces de filets. Il faut trouver un equilibre de prelevement pour les pêcheurs pro afin de laisser le temps aux actions de reintroduction qui reaugmenteront les populations migratrices.
419	particulier	Bonjour, Il n'est plus acceptable de continuer des professionnels à autoriser des prélèvements sur des poissons dont on sait les stocks en danger. Qui plus est en période de frai. La complaisance, voir la connivence de décideurs avec ces acteurs destructeurs de biodiversité est honteuse. Le monde de la pêche amateur et de la protection des milieux aquatiques est vent debout contre ce projet. Maintenu en l'état, nul doute que nous saurons alerter et réunir le grand public, et les associations de protection des animaux, des acteurs qui participent à cette parodie de gestion des migrateurs sur ce bassin. Il n'est pas trop tard pour avoir une action cohérente et écologique, et éviter ce bad buzz pour les instances qui décident. Bien à vous.
420	particulier	Pourquoi continuer avec la pêche aux engins alors que les espèces migratrices sont en voie de disparition ?
422	association	La fédération de Dordogne pour la pêche et la protection du milieu aquatique a voté contre ce projet de PLAGEPOMI. Elle réitère ce choix ici. Le PLAGEPOMI, à l'instar des précédents, ne prend pas les véritables mesures afin de préserver les huit espèces de poissons migrateurs qui sont toutes en grand danger. Ce PLAGEPOMI n'applique pas les recommandations des textes européens ou nationaux et fait encore la part belle à la pêche professionnelle et la pêche amateur aux filets. Comment peut-on encore autoriser la pêche de certaines de ces espèces dans un tel contexte d'inquiétude que tous les membres du COGEPOMI connaissent et reconnaissent ?!?!? Quand bien même une législation interdit la pêche de certaines espèces comment peut-on autoriser l'usage de ces filets, notamment en période de montaison, qui constituent autant d'obstacles à franchir ?!?!? Les propositions des fédérations de pêche siégeant au COGEPOMI n'ont pas été retenues st ont à peine été débattues (expérimentation de relève des filets en période de montaison - soutien à la grande alose en introduisant des alosons tel qu'il 'est pratiqué dans le bassin du Rhin avec notre propre production - installation d'une station de contrôle sur la rivière Lot afin d'évaluer l'efficacité des passes à poissons d'AIGUILLON et de CLAIRAC et installer sur cet axe fluvial des rampes à anguilles) . Pour toutes ces raisons, la FDAAAPPMA 24 s'oppose à ce projet de PLAGEPOMI.
428	particulier	Je pense que si on veux réellement sauver les populations de poissons migrateurs il serait grand temps de baisser les quotas de pêche des professionnels et particuliers voir même d'interdire la pêche des espèces les plus sensibles (pour les pro et les pêcheur de loisirs) on nous dit que l'anguille est en voie de disparition et on laisse les pêcheur professionnels pêcher des milliers de civelles chaque année alors que si on les laissent accomplir leur vie elle pourrait retourner se reproduire. idem pour la lamproie marine qui est soit disan mise en danger par les silures alors que ce sont plusieurs milliers de conserves de lamproie qui sont vendus chaque année, enfin bref c'est le même constat pour beaucoup d'espèces de poissons migrateurs et je ne parle même pas des barages qui ne permettent toujours pas une continuité écologique digne de se nom il serait temps d'arrêter de mettre en place des fausses mesures qui coûte des millions d'euros pour rien et de toujours rallonger les delais de mise au normes des ouvrages qui entrave la continuité ecologique
429	association	L'AAPPMA LA GAULE BUZÉQUAISE qui détient des baux de pêche sur le domaine public sur la GARONNE et la BAÏSE, souhaite faire part de son opposition au projet de PLAGEPOMI GARONNE-DORDOGNE qui est proposé car nous considérons qu'il ne

		prend pas les véritables mesures afin de préserver les espèces de poissons migrateurs que nous avons encore la chance de trouver dans nos cours d'eau et qui sont pour la plupart en danger de disparition. Ce PLAGEPOMI n'applique pas les recommandations des textes européens ou nationaux et il ne propose pas de mesures fortes pour éviter une catastrophe en termes de biodiversité, même si les espèces qui sont en plus grand danger sont interdites à la pêche, des engins non sélectifs (ou qui ne le sont quasiment pas) comme les filets, seront toujours autorisés en période de montaison des migrateurs, que ce soit pour la pêche professionnelle (qui devrait être accompagnée par l'État en cas de restrictions dans leur activité) comme pour certains amateurs aux engins et ce de manière tout à fait incompréhensible. Nous demandons à ce que ce PLAGEPOMI soit revu instamment avec des propositions fortes et efficaces en matière de prélèvement, une expérimentation de relève des filets en période de montaison, un soutien à la grande alose en introduisant des alosons en Garonne tel que c'est pratiqué dans le bassin du Rhin depuis plusieurs années avec notre propre production (géniteurs du bassin et équipements de production sur le site de la FDAAPPMA 47 à Bruch), par l'installation d'une station de contrôle sur le LOT afin d'évaluer l'efficacité des passes à poissons d'AIGUILLON et de CLAIRAC et installation sur cet axe fluvial des rampes à anguilles. Par conséquent, l'AAPPMA LA GAULE BUZÉQUAISE s'oppose à ce projet de PLAGEPOMI.
431	particulier	monsieur , La grande alose, l'esturgeon européen et l'anguille européenne sont classés en danger critique soit le dernier stade avant l'extinction de l'espèce. je m oppose donc à la pêche aux engins et aux filets des espèces migratrices par des professionnels.